

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2022
FICHE BILAN**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Association : COMPAGNONS BATISSEURS ILE-DE-FRANCE
Adresse	Siège Administratif : 3, rue de Paradis – 75 010 PARIS Local de l'atelier de quartier : 3, villa Ile-de-France – 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	L'ATELIER DE QUARTIER D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE : ATELIER DE BRICOLAGE SOLIDAIRE
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Lieu(x) de réalisation de l'action (Structure, quartier...)	Dans le quartier du Bois l'Abbé. Le local se situe à l'adresse suivante : 3 villa Ile-de-France, 94 430 Chennevières-sur-Marne.
Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)	- Public initialement visé : Prioritairement les habitants du quartier du Bois l'Abbé (personnes en difficulté sociales et économiques ; publics précaires et isolés ; hommes, femmes et familles). Tout public, dans une dynamique d'engagement et de redéfinition du projet d'habitat quel que soit leur âge et/ou sexe. Avec une priorité donnée aux personnes en situation de précarité, ou d'habitat dégradé. - Public effectivement touché : Les personnes les plus précaires socialement et vis-à-vis de leur habitat ou socialement et également les personnes n'ayant pas les moyens pour améliorer leur habitat mais voulant s'investir

socialement. L'atelier est fréquenté autant par des femmes que des hommes, en effet, l'objectif est de rendre l'entretien du logement accessible à tous, malgré les aprioris de chacun-e-s.

Cette année nous avons accompagnés dans la réalisation de leurs chantiers ARA, huit familles :

- Deux familles avec enfants
- Une famille monoparentale (femme) souffrant du syndrome de Diogène
- Un couple de personnes âgées
- Deux familles monoparentale dont une ayant totalement abandonné l'entretien de son logement.
- Deux familles avec des enfants en bas âges.

- Nombre de personnes bénéficiaires :

En tout 121 personnes ont été touchées par l'action des Compagnons Bâisseurs IDF, 60 familles ont bénéficié d'un accompagnement, dont 8 ont été accompagnées en chantier ARA.

Sur ces 121 personnes, 121 habitent Chennevières-sur-Marne, dont 110 sont issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé.

- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :

Age	Hommes	Femmes	Total
0-5 ans	4	2	6
6-15 ans	7	16	23
16-17 ans	12	8	20
18-25 ans	7	9	16
26-64 ans	15	23	38
65 ans et plus	6	11	17
Total	52	69	121

Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

- **8 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée ont été effectués par l'équipe des Compagnons Bâisseurs IDF**, dont une famille qui à continuer son chantier en autonomie et une famille et deux familles qui ont réalisés leurs en chantier en autonomie grâce aux animations collectives, prêts d'outils et conseil pédagogiques.
- **23 dépannages pédagogiques** ont été réalisés chez 17 ménages, soit environ 52 bénéficiaires. 17 dépannages ont été réalisés chez des bénéficiaires non autonomes pour réaliser les réparations. Pour rappel, les dépannages permettent de faire des interventions plus courtes et donc de pouvoir les planifier plus rapidement qu'un chantier ARA.
- **32 prêts d'outils** ont été réalisés, 19 ménages bénéficiaires.
- **40 animations collectives** ont été réalisées. Un des objectifs en 2022 était de redynamiser les animations

	<p>collectives qui s'étaient essouffées à cause de la crise sanitaire. Pour ce faire, l'équipe de l'atelier à : focaliser les animations sur les besoins des participants, délocaliser des animations afin de faire du « aller-vers » et monter des projets partenariaux, notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bailleur I3F pour la fabrication de jardinière sur leur patrimoine ▪ Le bailleur 1001 vies habitat pour leur fête de quartier ▪ La mairie de Chennevières pour le forum des associations ▪ La mairie de Chennevières pour l'événement estival 1000 couleurs ▪ Le collège Nicolas Boileau pour la fabrication d'un hôtel à insectes ▪ Véolia pour deux animations délocalisés sur le thème des économies d'eau. ▪ L'association Tous les Maquis pour la fabrication d'un vélo smoothie ▪ La mairie de Chennevières pour les fêtes de Noël. <p>Les autres animations ont eu lieu, soit en pied d'immeuble pour aller à la rencontre des habitants les plus éloignés de l'atelier de quartier soit à l'atelier de quartier. Les thèmes qui ont été abordés sont : les punaises de lit, aménagement d'une terrasse, pose de faïence, mosaïque, fresque murale, circuit électrique, pose d'enduit, plomberie et menuiserie.</p> <p>Ces animations ont permis de redynamiser les animations collectives et d'aller à la rencontre des habitants les plus éloignés de l'atelier de quartier.</p> <p>Nous comptabilisons aujourd'hui 40 animations avec 152 participations, 88 adultes et 64 mineurs et une moyenne de 4 participants par animation.</p>
<p>Difficultés rencontrées</p>	<p>L'atelier de quartier de Chennevières tend depuis quelques années à mobiliser d'avantage les bénévoles d'ores et déjà engagés afin de structurer au mieux le bénévolat et rendre les bénévoles acteurs du projet.</p> <p>La crise sanitaire a fortement impacté cet objectif. Néanmoins en 2022, la (re)mobilisation des bénévoles a permis d'effectuer plus de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnées et de dépannages pédagogiques. Mais nous pouvons constater que les bénévoles ne se sont pas encore réappropriés les actions tels que le prêt d'outil et les animations collectives. La gestion de l'atelier de quartier par les bénévoles reste à développer, notamment sur la prise en charge de permanence et sur la dynamique d'animations collectives.</p> <p>En 2022, les animations collectives ont repris leur vitesse de croisière, vitesse impactée les années précédentes par la crise sanitaire. Les animations collectives en partenariats</p>

	<p>fonctionnent très bien. Néanmoins, la fréquentation aux animations à l'atelier reste irrégulière. Les animations ont été réorientées en cours d'année sur les besoins des participants, laissant le thème de l'animation libre. Ce modèle fonctionne mais ne permet pas de toucher de nouveaux usagers. Un travail sur la communication de ces actions et la visibilité de l'association a été initié en 2022 et se poursuivra en 2023 afin d'aller vers les habitants/ménages qui ne sont pas encore impactés par nos actions.</p>
<p>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</p>	<p>Plusieurs partenaires ont visités l'atelier en 2022, la ville de Chennevières, la délégué du préfet et GPSEA.</p>
<p>Description précise de l'action et de sa mise en œuvre</p>	<p>En 2022, le projet s'est porté sur les axes définis en prévisionnel en 2021. C'est-à-dire :</p> <p>1. L'accompagnement individuel des familles via les chantiers d'ARA et les dépannages pédagogiques</p> <p>Cette année, l'association a accompagné 8 chantiers ARA, contre un objectif initial de 6 à 8 chantiers. Ces chantiers ont été à destination de deux familles avec enfants, une famille monoparentale souffrant du syndrome de Diogène, un couple de personnes âgées, deux familles monoparentales, deux familles avec des enfants en bas âges.</p> <p>Sur ces 8 chantiers, deux chantiers ont été réalisés en semi-autonomie. Les chantiers en semi-autonomie sont des chantiers effectués grâce à l'ensemble des autres actions proposées par les Compagnons Bâisseurs. C'est-à-dire, des dépannages pédagogiques, des prêts d'outils et les animations collectives. Par exemple, une de ces familles a proposé différents thèmes pour les animations collectives afin d'acquérir lors des animations collectives le savoir-faire nécessaire pour réaliser son chantier sans le soutien permanent de l'animateur technique. Ces chantiers permettent aux familles moins prioritaires mais très motivés de réaliser leur chantier plus rapidement.</p> <p>Cette année, la mobilisation bénévole et l'entraide de voisinage a été importante, notamment sur les chantiers. Nous comptabilisons 49 jours d'entraide et d'implication des familles sur les chantiers ARA.</p> <p>Ces chantiers ont permis d'accompagner 16 personnes dans l'amélioration de leur habitat. Ils ont pour objectif de partager avec pédagogie les techniques d'entretien de réhabilitation de l'habitat, ainsi que de les accompagner vers l'autonomie. Deux familles ont décidé à la suite du chantier de continuer la rénovation de leur logement en autonomie grâce aux prêts d'outils et aux conseils pédagogiques. Le chantier ARA fait partie des leviers vers une mise en capacité d'agir des habitants.</p> <p>L'association a accompagné également 12 familles en effectuant</p>

20 dépannages pédagogiques contre un objectif initial de 20 dépannages. Les 20 dépannages ont été effectués chez des bénéficiaires non autonomes. Les interventions sont diverses : enduit, découpes, poses de poignées, petites réparations, électricité, plomberie, etc.

2. Les interventions collectives via les animations collectives et/ou les ateliers libres, les chantiers solidaires ou éducatifs, l'outilthèque.

En 2022, l'équipe a continué d'animer une série d'animations collectives orientées sur des techniques et savoir-faire sur l'entretien locatif. Ces animations ont lieu au sein de l'atelier de quartier, en pied d'immeuble ou elles sont délocalisées dans le cadre de partenariat institutionnel.

Cette année, l'atelier a animé **40 animations**. Nous comptabilisons **152 participations**, 88 adultes, 64 minutes et une moyenne de 4 participants par animation.

Les thèmes de ces animations sont variés : punaise de lit, aménagement de la terrasse, pose de faïence, mosaïque, fresque murale, circuit électrique, pose d'enduit, menuiserie.

L'atelier a participé à des **événements en partenariat** avec la Ville de Chennevières comme : la fête aux 1 000 couleurs en juin 2022, le forum des associations en septembre 2022 et l'événement municipal des fêtes de Noël en décembre 2022.

L'atelier a également animé des **projets partenariaux** tels que : la fabrication de jardinière en partenariat avec le bailleur social Immobilière 3F, la participation à la fête de la résidence 1001 Vies Habitat en partenariat avec le bailleur 1001 Vies Habitat, la fabrication d'un hôtel à insectes avec le collège Nicolas Boileau, une animation Véolia sur les thèmes des éco-gestes et le bar à eau.

Ces animations partenariales ont eu un franc succès et ont permis de redynamiser les animations collectives.

3. Les habitants-bénévoles au cœur de l'atelier de quartier

Les objectifs fixés en 2020 pour les années à venir autour du groupe de bénévoles de l'atelier de quartier et de leur prise en responsabilité n'ont été réalisés que partiellement cette année. L'équipe a réussi à remobiliser les bénévoles sur les actions de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés et les dépannages pédagogiques.

L'animation d'atelier et la prise en charge de permanence par les bénévoles restent un objectif à atteindre sur la durée.

4. L'animation d'un réseau d'acteurs et la participation à la vie locale pour toucher les ménages qui en ont le plus besoin.

En 2022, l'équipe a animé **3 comités techniques de suivi**. Ces comités ont permis aux différents partenaires d'échanger sur les

différentes situations rencontrées par l'association tout au long de l'année.

5. L'accompagnement et la sensibilisation des jeunes à propos de l'engagement et du monde associatif.

Cette année, l'atelier de quartier n'a pas accueilli de volontaire en service civique sur la durée.

3 volontaires se sont rendus régulièrement à l'atelier de quartier pour découvrir le territoire de Chennevières-sur-Marne et pour apporter un soutien aux actions de l'atelier de quartier.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

Pour le bon déroulement des 4 volets de l'atelier de quartier, chaque année un réassort est effectué afin de renouveler et de compléter l'Outilthèque, pour un budget autour de 1 500 euros. En nombre suffisant, les outils permettent à la fois d'être utilisés sur les chantiers, en animations collectives ainsi que dans le cadre de l'Outilthèque.

- Un local

Le local est mis à disposition gratuitement par le bailleur social I3F, dans lequel on trouve un espace pour l'Outilthèque, un espace pour les animations collectives, un espace de bureau et un espace de restauration pour le volontaire en service civique et les salariés.

- Bureautique

L'animateur technique d'un ordinateur portable afin d'établir les devis, préparer les animations collectives, renseigner les fiches de suivi et communiquer avec les partenaires. L'animatrice habitat dispose d'un ordinateur portable pour établir les conventions avec les ménages, renseigner les grilles de suivi, rédiger les comptes rendus, communiquer avec les partenaires. Une imprimante.

L'atelier dispose d'une connexion internet, d'un téléphone fixe et les salariés de téléphone portables.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	- Directrice de l'association (7% d'ETP) - La responsable territoriale (0,2 d'ETP) - Animateur technique (0,75 d'ETP) - Animatrice habitat (0,33 d'ETP)
Adultes-Relais		

Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles	6	0,75
Volontaires en service civique	3	0,50
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Rôle de la directrice de l'association : gestion des ressources humaines, suivi du projet politique et stratégique, prise de décision finale, présentation et représentation de l'association auprès de partenaires nationaux et régionaux.

Rôle de la Responsable Territoriale : supervision du projet auto-réhabilitation accompagnée, coordination des équipes de terrain, recherche de subvention, chargée des relations avec les membres du comité de pilotage politique, du suivi des conventions et facturations, en charge de la formation de l'animatrice habitat et des animateurs techniques.

Rôle de l'animatrice Habitat : L'animatrice Habitat, en binôme avec l'animateur technique, définit avec les habitants leur projet de chantier ARA. Elle est chargée de présenter aux habitants la démarche des compagnons bâtisseurs, et réalise la convention co-signée par les habitants lorsqu'un chantier ARA est mis en place. Elle veille à ce que des bénévoles soient impliqués sur le chantier.

L'animatrice Habitat a également pour mission d'orienter les habitants vers les partenaires (assistance sociale, service jeunesse, CESF, ...) lorsque cela lui semble nécessaire.

Elle réalise avec l'animateur technique le programme mensuel des animations collectives et se charge de réaliser l'affiche de présentation. Elle participe à l'organisation d'événements propres aux compagnons bâtisseurs mais aussi en partenariat avec la ville. Elle est en charge de la rédaction de certains contrats partenariaux local, afin de favoriser le développement de l'atelier.

Rôle de l'animateur technique : prépondérant dans l'animation de l'Atelier de Quartier, il réalise les devis en vue de l'achat des matériaux pour la réalisation des chantiers. Il effectue, à la suite de la signature de la convention, les achats de matériaux avec les habitants concernés. Il accompagne les personnes en difficulté et identifiées par les partenaires pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration de leur logement. Il

	<p>anime l'entraide sur ces chantiers tant auprès des habitants que des bénévoles-adhérents CB Ile de France. Il organise et anime des chantiers de bénévoles. C'est lui qui encadre principalement le jeune volontaire du service civique.</p> <p>Enfin, il anime les actions collectives auprès des habitants et notamment la mise en place de prêts d'outillage (outilthèque) avec le volontaire du service civique.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles accompagnées via les fichiers de suivi des familles. - Nombre de familles ayant réalisé un chantier via les conventions signées entre les familles et l'association. - Nombre d'ateliers collectifs animés via les fiches de présences aux animations et les affiches de communication. - Nombre d'ateliers libres animés par les bénévoles via les fiches de présences aux animations. - Nombre de participations aux animations collectives via les fiches de présences aux animations. - Nombre de dépannages pédagogiques via les feuilles et outils Excel de dépannages pédagogiques - Nombre de prêts d'outils via la feuille de prêts d'outils <p>Evaluation du ressenti des habitants : amélioration du bien-être, sentiment d'embellissement de l'appartement, acquisition de savoir-faire, amélioration de la situation sociale.</p>
<p>Financement de l'action</p>	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Pour le ménage, l'accompagnement est gratuit. 90% du coût des matériaux sont pris en charge par le projet, laissant 10% à la charge du bénéficiaire dans le cadre des chantiers ARA.</p> <p>Pour les dépannages pédagogiques, l'accompagnement est gratuit, le ménage ne paie que la pièce à changer.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Dans le cadre d'un chantier ARA, une enveloppe d'environ 800 € est réservée au ménage bénéficiaire, afin d'établir un devis ne devant pas dépasser cette somme. Le ménage aura à sa charge, 10 % du montant du devis.</p> <p>Les animations collectives et le prêt d'outils sont gratuits.</p>

	<p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <p>La répartition des charges de structure est calculée selon le prorata du nombre de jours d'animateurs (animateur technique et animateur habitat) affecté aux actions.</p> <p>Les principales charges de structures affectées sont liées au loyer du local de Paris, les honoraires de la commissaire aux comptes et du « service paies », la cotisation ANCB et autres fédérations, et les dotations aux provisions et amortissements. Seul un pourcentage de ces montants est affecté à l'atelier de quartier.</p> <p>Ces sommes sont réparties équitablement sur les différents ateliers car elles contribuent au fonctionnement de tous.</p>
	<p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</p> <p>Il n'y a pas d'écart significatif entre le budget prévisionnel de l'action et le budget provisoire final exécuté.</p>
	<p>Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables)</p> <p>Outre le travail d'auto-réhabilitation réalisé par les habitants sur leurs propres logements (environ 100 jours), le local mis à disposition par le bailleur social I3F (Villa Ile-de-France – environ 800 € par mois) et le bénévolat à raison d'une journée par semaine sur l'année.</p>
	<p>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</p> <p>Le budget n'est pas définitif. Notre clôture comptable s'effectuant courant mars, nous vous ferons parvenir notre budget définitif à ce moment-là.</p>